

VILLE D'ARLON**COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)**

Réunion du 11 mars 2020

NOM	REPRESENTATION	CONTACT	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	gervaise.ropars@hotmail.com	P
Kamal MITRI	Echevin de la Mobilité	kamal.mitri@arlon.be	P
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	thibaut.vincent@arlon.be	P
Cécile FRANCESCANGELI	Aménagement Territoire	cecile.francescangeli@arlon.be	E
Frédéric BOURGUIGNON	Police Zonale	frederic.bourguignon@police.belgium.eu	P
Marie BLEROT	Conseillère Arlon2030	marieblerot@gmail.com	P
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	pierrephilippebalon@gmail.com	P
Henri MANIGART	Conseiller MRMC	henrimanigart@skynet.be	-
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo	lettre.ecarlate@skynet.be	P
René TIMMERMANS	Représentant Pour vous	timmybarnich@gmail.com	P
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	marielle.flammang@arlon.be	-
Zipporah SOXHLET	ACIA	zipporah.soxhlet@gmail.com	P
Daniel ANTOINE	Altéo	antoine.daniel62@gmail.com	P
Xavier BOUVY	GRACQ	arlon@gracq.be	P
François SPRUMONT	GRACQ	f.sprumont@gmail.com	-
Xavier BONTEMPS	Citoyen	bontemps@stimulus.lu	P
Philippe CALLAERTS	Citoyen	philippe.callaerts@laposte.net	-
Marc CONZEN	Citoyen	-	P
Norbert COURTOIS	Citoyen	courtois.n@gmail.com	-
Michel BOUVY	Citoyen	michel.bouvy@scarlet.be	E
Yannick DELACROIX	Citoyenne	fb684590@skynet.be	P
François GOERGEN	Citoyen	francoisgoergen@hotmail.com	-
Jean-Marie GUEBEL	Citoyen	jimmyabc@hotmail.fr	-
Guirec HALFLANTS	Citoyen	halfants@netc.eu	-
Johanna JACOB	Citoyenne	johanna@commonparadox.com	-
Godefroid LAMBORAY	Citoyen	godefroid.lamboray@gmail.com	-
Elise MONSEUR	Citoyenne	elise_monseur@hotmail.com	-
Vincent MORNARD	Citoyen	vmornard@voo.be	P
Damien SLEGTEN	Citoyen	dslegten@gmail.com	E
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	briggittetrousson@hotmail.com	P

P: présent.e -: absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Ordre du Jour:

1. Plan Communal de Mobilité – Présentation des remarques issues de l'enquête publique
2. Plan Communal de Mobilité – Rédaction de l'avis de la Commission

1. PRÉSENTATION DES REMARQUES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commission prend acte des remarques émises par les citoyens. Le document synthétisant ces remarques a été transmis aux membres.

2. RÉDACTION DE L'AVIS DE LA COMMISSION

a) Préambule

Ayant été étroitement associée aux travaux du bureau d'études tout au long de son travail sur le PCM d'Arlon, la Commission tient à affirmer de manière globale son soutien à l'ensemble des mesures et du travail accompli. Elle souhaite cependant souligner plus précisément certains points, détaillés ci-dessous.

b) Vision générale du PCM

Lors de tout réaménagement, la Ville doit mettre systématiquement en avant la vision FAST. Il faut donner plus de place aux différents modes pour apaiser la ville et les villages, au profit de la sécurité et de la qualité de vi(II)e. Tout le monde est piéton à un moment de son trajet.

La Commission souhaite que l'on puisse encourager un changement de mentalité vers une mobilité plus active chez les citoyens.

c) Les 10 mesures phares

La sécurité en ville passe en premier lieu par des trottoirs de qualité et continus.

La zone 30 est une mesure primordiale. Elle nécessite un périmètre étendu et cohérent, établi en une fois. La communication en amont est donc primordiale. En ce qui concerne le périmètre, pour les pénétrantes, on peut imaginer que celles-ci soient en zone 30 à partir du centre-ville jusqu'à la dernière école/crèche/... Dans les villages, des citoyens doivent être impliqués afin de déterminer au mieux son étendue.

A la gare, la conservation des parkings de la SNCB est jugée nécessaire pour répondre aux besoins des étudiants, travailleurs et toute personne qui habite à l'Est d'Arlon, du mauvais côté de Stockem par rapport au centre.

Les feux au carrefour rue de la Semois/place de l'Yser sont absolument nécessaires pour sécuriser la traversée piétonne.

La Commission se montre préoccupée sur la bonne sécurisation de la traversée piétonne de la rue de la Semois et souhaite que la question de l'îlot central (est-il, ou non, indispensable?) soit réabordée.

Toujours à la Place de l'Yser, la continuité des liaisons cyclables n'est pas garantie. La commission souhaite qu'elle soit retravaillée, afin notamment d'assurer la jonction Hydrion-coulée verte.

De même, au vu des craintes exprimées quant à la congestion que risque de générer le SUL sur la rue Albert Goffaux, la Commission demande à ce que ce point soit réétudié après la mise en place du feu au carrefour Yser/Semois.

Concernant le stationnement en ville, la Commission demande à veiller à prévoir des alternatives pour les clients ou les riverains, que ce soit en matière de déplacement alternatif ou de localisation du stationnement.

Enfin, les villages ne doivent pas être oubliés avec par exemple la mise en place de traversées en zone 30 avec limitation du trafic de transit. Des alternatives doivent également être proposées aux villageois pour venir à Arlon autrement qu'en voiture: liaison cyclables sécurisées et augmentation de l'offre TEC. La réhabilitation des chemins communaux (anciens ou actuels) peut s'avérer très utile à cet effet.

d) Mise en œuvre du PCM

La Commission demande à recevoir un calendrier avec une hiérarchisation des projets, qui doit témoigner d'une mise en œuvre rapide.

Avant chaque projet, la Commission insiste pour que les plans lui soient présentés afin de veiller au bon respect de la vision FAST. Après chaque projet, ceux-ci étant souvent interconnectés, une évaluation de la pertinence la mesure suivante doit être réalisée: peut-être le nouvel aménagement vient-il de résoudre (ou aggraver) la situation initiale à cet endroit.

Des objectifs chiffrés doivent également être avancés par le Collège, prenant exemple sur le niveau régional qui prévoit 14€/an/habitants investis dans les aménagements cyclables.

La Commission souhaite rappeler qu'aller au plus simple de manière générale peut être suffisamment efficace: du marquage suffit dans certains cas pour isoler une piste cyclable du trafic en intercalant du stationnement ou pour créer de nouveaux parkings.

Enfin, la Commission insiste sur la coopération avec le SPW et la bonne communication à mettre en place: communiquer les travaux programmés et les budgets alloués de manière annuelle au public (en évitant le télescopage entre des projets limitrophes). Pour chaque projet d'importance, une campagne de communication doit être mise en place afin d'informer et sensibiliser les citoyens aux changements demandés à chacun qui seront mis en place . L'acceptation et l'appropriation des projets sont essentielles.

Pour terminer, la Commission demande au Collège de revenir vers les citoyens en ce qui concerne les résultats de l'enquête publique du PCM en présentant les remarques les plus reçues afin qu'ils sachent que leur démarche de participation n'a pas été inutile et a contribué à l'élaboration du PCM.

Clôture de séance à 23h00.

Fait à Arlon, le 27 mars 2020.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité